Version : FC
2025/05/07

PARCOURS SPECIFIQUE AIDE-SOIGNANT ACCES EN 2E ANNEE DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Conformément à l'arrêté du 3 Juillet 2023 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier, les aides-soignants disposant d'une expérience professionnelle en cette qualité peuvent sous certaines conditions suivre un parcours spécifique de formation de trois mois validé pour intégrer directement la deuxième année de formation.

OBJECTIFS

Mettre en place une formation spécifique, destinée à des aides-soignants expérimentés pour leur permettre de bénéficier d'une dispense totale de la 1ère année de formation en soins infirmiers.
Consolider les connaissances et les compétences en lien avec les sciences et techniques infirmières acquises au cours du parcours professionnel et personnel pour intégrer avec succès la deuxième année de formation en soins infirmiers.
Assimiler les enseignements incoutournables de la première année de formation en soins infirmiers.
Acquérir une méthode de travail spécifique au rythme d'une formation universitarisée de niveau licence.
Aborder sereinement le dispositif grâce à un accompagnement et un suivi régulier.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Séquence 1 : Accompagnement pédagogique individualisé/projet personnel et professionnel (35h)
Séquence 2 : Domaine des sciences et techniques infirmières, fondements, méthodes et interventions en lien avec les compétences 1,2,3,4et 6 du référentiel infirmier (105h).
Séquence 3 : Domaine des sciences humaines, sociales et droit en lien avec les compétences 5,6 et 7 du référentiel infirmier (35h).
Séquence 4 : Domaine des sciences biologiques et médicales en lien avec la compétence 4 (70h)
Séquence 5 : Stage de 5 semaines (175h) pour mettre en œuvre les connaissances en lien avec les compétences infirmières 1,2,3,4 et 6.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Travaux de groupe
- Analyse de pratique
- Jeux de rôles et simulation

MODALITÉS DE VALIDATION

Mobilisation des connaissances pour permettre la validation des compétences 1,2 et 4 à hauteur des attendus de première année :

DURÉE

3 mois soit 12 semaines ou 420h

DATES

Mars à mai 2026

LIEU

La formation théorique se déroule sur l'IFSanté Chartres

COÛT

3200€ par personne

PUBLIC CONCERNÉ

Aides-soignants disposants d'une expérience professionnelle en cette qualité d'au moins trois ans à temps plein dans des conditions d'exercice varié.

PRE REQUIS

- Diplôme d'État d'Aide-Soignant.
- Exercer en établissement de santé, en EHPAD ou en SAAD, public ou privé.
- Etre sélectionné par la voie de la formation professionnelle continue (FPC).
- Etre volontaire et sélectionné par son employeur.
L'employeur et l'IFSI identifient les aides-soignants qui ont le potentiel pour effectuer cette formation en utilisant le livret de positionnement phase 1.
-Etre titulaire d'une AFGSU niveau 2 en cours de validité.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 3 juillet 2023 relatif au Diplôme d'État d'Infirmier.
Instruction N°DGOS/RH1/2023/129 du 2 août 2023 relative à la mise en place d'un parcours spécifique d'accès en 2ème année de formation en soins infirmiers pour les aides-soignants.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé des instituts du GHT HOPE.

INSCRIPTION

Auprès du secrétariat de chaque institut (après accord de l'employeur).

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 15 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, les instituts du GHT HOPE se réservent le droit d'annuler la session.

Livret de positionnement renseigné par l'aide-soignant, le formateur référent de l'IFSI et le tuteur infirmier.
Stage validé pour les compétences 1,2,4.

Une attestation de validation des trois mois de formation (ou de participation en cas de non validation) est délivrée aux AS concernés.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

Référentes handicap : Amandine Aubry et Marion Pepineau (mpepineau@ch-chartres.fr; aaubry@ch-chartres.fr).

Contact :
Secrétariat de l'IFSanté Chartres :
02 37 30 30 86,
secifsi@ch-chartres.fr